

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1398

présenté par
Mme Cristol

à l'amendement n° 1381 du Gouvernement

ARTICLE 7

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« sans distinction de »

les mots :

« sur l'ensemble du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.